



Paroisse Saint-Paul de Toutes Aures



Contribution paroissiale immobilière

Chers amis,

Notre paroisse a décidé de mettre en œuvre une contribution paroissiale immobilière, avec l'accord du Diocèse, afin de pouvoir financer des travaux immobiliers ou investissements mobiliers actuels et futurs.

Cette année, et après avoir contribué à la rénovation de Notre-Dame de l'Assomption à Châtenay, notre paroisse a choisi de **restaurer la statue de la Vierge qui domine et protège le village de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs**, statue qui a été gravement endommagée par la foudre lors des orages de juillet 2018.

Nous avons sollicité deux prestataires pour réaliser cette opération qui nous ont proposé des devis assez éloignés l'un de l'autre et l'équipe paroissiale a choisi de retenir le mieux-disant pour un montant de 5 610 euros TTC auquel il faudra rajouter une option paratonnerre et éclairage de 3 520 euros TTC, soit un total de 9 130 euros TTC qui seront entièrement à notre charge, déduction faite des participations susceptibles de venir des collectivités et associations qui soutiendront le projet.

Afin de se donner les moyens de réaliser cette restauration dans les meilleures conditions et les meilleurs délais, nous vous sollicitons et faisons appel à votre générosité pour nous aider à réaliser ces travaux.

À cette fin, vous trouverez ci-dessous le document de collecte à remplir, sachant que **vos dons vous donneront droit à une réduction d'impôt** dans la mesure où vous êtes imposable.

Vous avez aussi la possibilité de souscrire en ligne sur le site du diocèse : www.diocese-grenoble-vienne.fr

Nous comptons sur vous, toute contribution sera la bienvenue.

CONTRIBUTION PAROISSIALE IMMOBILIÈRE

Oui, je fais un don dans le cadre de cette contribution (statue de la Vierge de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs).

Je le matérialise par un chèque de euros que je fais à l'ordre de « **ADG CPI PAR27** ».

Je pourrai bénéficier d'une **réduction d'impôt sur le revenu** à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable (pour 2019).

Je recevrai du diocèse, début février 2020, mon reçu fiscal à joindre à ma déclaration sur les revenus 2019.

NOM - PRÉNOM :

E-MAIL : TÉL :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Je retourne ce formulaire accompagné de mon règlement à l'adresse suivante :

Maison paroissiale - 2 bis rue des Anges - 38590 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

Maison Paroissiale - 2 bis rue des Anges - 38590 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

Tél : 04 76 65 41 00 - E-mail : paroissestpaultoutesaures@orange.fr